



Procès-verbal Assemblée générale ordinaire

Jeudi 28 novembre 2024 à 19h

Salle de la Commune bourgeoise de Prêles à Prêles

Président :	M. XXX
Conseillère, conseillers :	Mme XXX M. XXX M. XXX
Secrétaire et administratrice des finances :	Mme XXX
Excusés :	Mmes XXX, XXX et XXX M. XXX
Conseiller absent :	M. XXX
Ayants-droits :	20 personnes
Scrutatrice :	Mme XXX

Ordre du jour

1. Budget 2025
2. Elections
 - a) Deux conseiller.ère.s pour la législature 2025-2028
 - b) Vice-président.e pour la législature 2025-2028
3. Informations du Conseil
4. Divers et imprévus

A 19h30, le président ouvre l'assemblée, salue et remercie les citoyens bourgeois de s'être déplacés.

Le droit de vote est contesté à MM. XXX et XXX.

M. XXX donne lecture de l'ordre du jour et demande si une modification est souhaitée par l'Assemblée. Ceci n'étant pas le cas, l'ordre du jour est accepté tel que publié.

Il constate que la présente assemblée a été convoquée par publication dans la Feuille Officielle du District no 19 du 25 octobre 2024 pour la première fois, respectant ainsi le délai de 30 jours conformément à l'art. 35 du Règlement d'organisation.

Mme XXX se propose comme scrutatrice et l'assemblée confirme sa nomination.

1. Budget 2025

Mme XXX présente le budget 2025 sans revenir sur les détails, les documents complets ayant été déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée au bureau et sur internet.

Les points à relever en comparaison avec les comptes 2023 et le budget 2024 sont les suivants :

- Les revenus financiers budgétés pour 2025 sont moins élevés que les comptes 2023 principalement parce que les comptes incluent une réévaluation annuelle des gains comptables sur les actions et obligations de plus de Fr. 17'000.-.
- Les revenus de transfert sont composés des subventions cantonales pour les estivages (part qui reste à la Bourgeoisie), en ligne avec les comptes 2023 et le budget 2024 à environ Fr. 53'000.-, et de la part à l'excédent de revenus du Syndicat de gestion forestière Mont Sujet. Cette dernière est en baisse de 42% par rapport à 2023 qui avait été une année tout à fait exceptionnelle pour le marché du bois.
- Les charges de personnel sont en baisse suite au cumul des postes de secrétaire et d'administratrice des finances puisque cette dernière n'est pas salariée et que les jetons de présence pour ces postes sont désormais divisés par deux.
- Les charges de biens et services sont en diminution par rapport à 2023 principalement par le fait que les charges du Forum interjurassien organisé cette année-là figuraient dans ce groupe alors que la subvention correspondante figurait dans les revenus. De plus, une diminution des impôts de Fr. 8'000.- est prévue au vu du résultat attendu.
- Les dépenses importantes prévues en 2025 et figurant dans les charges financières sont la réfection du chemin du Marais et du chemin d'accès à la maison de la Fenasse (déjà budgétés en 2024 mais non réalisés). Une solution pour ombrager la terrasse du premier étage du bâtiment administratif est également envisagée. Une partie du toit de la Métairie devra être vraisemblablement refaite.
- Les charges de transfert étaient négatives en 2023 car nous avons reçu le remboursement d'une subvention pour des travaux réalisés en 2022 par le Syndicat des chemins du Mont Sujet.

Au final, les charges se montent à Fr. 319'223.73 pour des revenus de Fr. 329'105.57. Ainsi un excédent de revenus de Fr. 9'881.84 est budgété pour 2025.

Le Conseil de Bourgeoisie a participé à l'élaboration de ce budget le 21 octobre dernier et propose à l'Assemblée de l'approuver tel que présenté.

Aucune question n'étant posée, le président soumet ce budget à la votation. L'Assemblée approuve le budget tels que présenté à l'unanimité par un lever de main.

2. Elections

Deux postes de conseillers, ainsi que celui de vice-président, sont à repourvoir pour la législature 2025-2028.

Hormis les candidats sortants, aucun candidat ne s'est préalablement annoncé auprès du Président avant l'Assemblée. Personne ne se propose non plus ce soir. Le Conseil propose donc de reconduire les deux conseillers sortants.

M. XXX est ainsi reconduit à son poste de conseiller ainsi qu'à celui de vice-président et M. XXX à son poste de conseiller pour la législature 2025-2028 par acclamation.

3. Informations du Conseil

La saga des Epinettes a connu sa conclusion avec la signature du contrat de vente du terrain en septembre suite à l'obtention du permis de construire par le promoteur après près de huit ans de démarches.

L'opposition de la Bourgeoisie formée contre le Plan d'Aménagement Local concernant l'affectation d'une partie de la parcelle 2315 est toujours en cours auprès de l'OACOT.

Comme susmentionné, les travaux prévus en 2025 seront la réfection du Chemin du Marais et du chemin d'accès à la maison du Berger. La présence incommode de fouines à la Métairie nécessite la prise de certaines mesures et ce sera l'occasion de remplacer les tuiles côté nord du toit qui sont usées.

Les travaux de mise à niveau du terrain pour l'agrandissement du camping ont commencé. L'entreprise Bieri Grisoni va récupérer la terre végétale avant d'amener du matériel d'excavation afin de combler le dénivelé et stabiliser le terrain.

Le sujet des nouveaux bourgeois a déjà été abordé. La tendance du nombre de bourgeois domiciliés dans l'ancien district de la Neuveville est très clairement à la baisse. Si on n'accepte pas de nouvelles familles, on pourrait atteindre une taille critique qui ne permettrait plus à la Bourgeoisie de fonctionner correctement. Cela signifierait une fusion avec la Commune mixte de Plateau de Diesse. Des candidatures pourront être présentées lors de l'Assemblée de printemps qui aura lieu le 18 mai 2025.

XXX rappelle que les Bourgeois qui commandent du bois de feu au Syndicat de gestion forestière Mont Sujet profitent d'un rabais de 10% pris en charge par la Bourgeoisie. Afin d'assurer l'équité, ce rabais est limité à Fr. 200.-/an/Bourgeois.

Deux nouveaux bancs ont été installés : à l'entrée des Gorges de Douanne et entre la Charbonnière et le Camping. Le Conseil s'est fixé pour objectif d'en installer un ou deux chaque année. Les propositions d'emplacement sont les bienvenues, que ce soit sur le terrain de la Bourgeoisie ou sur un autre terrain dont le propriétaire serait d'accord.

XXX annonce que l'estivage s'est bien déroulé malgré un été un peu maussade. Les pâturages ont été bien chargés, il a même fallu reprendre des génisses plus tôt que prévu au Pâturage du Haut pour ne pas dépasser les normes. On arrive à une charge de 110% dans ce dernier et de 106% à la Métairie. Malgré des tarifs plus élevés quand dans les pâturages de la Commune mixte par exemple, les effectifs sont remplis sans problème y compris ceux déjà annoncés pour l'année prochaine.

La Bourgeoisie participe aux fenêtres de l'Avent organisées par le Groupe d'animation de Plateau de Diesse (GAPD). Celle de la Bourgeoisie sera ouverte le jeudi 5 décembre et une collation sera offerte dès 18h30.

La vente des sapins aura lieu le 14 décembre et sera organisée par le GAPD en collaboration avec le Syndicat de gestion forestière Mont Sujet.

4. Divers et imprévus

La parole n'est pas demandée.

La parole n'étant plus demandée, XXX remercie les collaborateurs et conseillers de la Bourgeoisie et clôt l'Assemblée à 19h40.

En l'absence du vice-président, XXX souhaite également remercie le Président pour son travail et la bonne ambiance qui règne au sein du Conseil.

Au nom du Conseil de la Commune bourgeoise de Prêles
Le président, La secrétaire,

XXX

XXX